

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juin, à 9 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de VAYRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Hugues du Pradel, Maire.**

Présents : Mmes BARCELO-IGNACE, POUJOL, CAZAL

M. VIGUERARD, LAQUIEZE, BARRIERE, NAYA, BREULEUX, AIACHE

Absents : Mmes DROMAIN, CASTANET LE MEN, VALETTE,

M. IRLE, SPAGNOL

Procurations : d'E.DROMAIN à G.BARRIERE, de D.CASTANET LE MEN à H.DU PRADEL, de P.SPAGNOL à M. BARCELO-IGNACE

Secrétaire de séance : Magali CAZAL a été nommée secrétaire de séance

---

### **1 - TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences eau et assainissement vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Toutefois, la loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population (minorité de blocage), s'expriment en ce sens. Ce transfert pourra alors être repoussé au plus tard en 2026.

La décision des conseils municipaux doit être prise avant le 30 juin. Sans délibération du conseil municipal, celui-ci sera réputé favorable au transfert de ces compétences dès le 1er janvier 2020.

Par soucis de transparence, le Maire informe le conseil qu'il y a déjà une minorité de blocage sur le territoire de CAUVALDOR, et que, de ce fait, le transfert ne pourra pas avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Jean NAYA demande quelles sont les raisons évoquées par les conseils municipaux qui ont voté contre.

Hugues du Pradel répond que les communes ont évoqué principalement :

- un manque d'anticipation. A leurs yeux, les modalités de ce transfert n'ont pas été préparées et expliquées.
- Les communes n'auront plus la maîtrise du prix de l'eau.
- Une lassitude à tout transférer aux communautés de communes

Pour ce qui est du prix de l'eau, il explique que le prix va irrémédiablement augmenter, qu'il y ait transfert ou non à la communauté de communes.

Il explique également que l'agence de l'eau a déjà décidé de remonter le prix du m<sup>3</sup> à atteindre pour bénéficier de financements et que ce prix sera sûrement appelé à augmenter à nouveau dans l'avenir.

Il précise, enfin, que de nombreuses communes ne facturent pas le prix réel de l'eau et que de nombreux budgets des services eau et assainissements sont alimentés en recettes par des subventions venant du budget principal de ces communes.

La question est posée du fonctionnement que choisirait CAUVALDOR pour exercer ces compétences :

le Maire indique que l'objectif annoncé officiellement est de créer une régie intercommunale et de rester indépendant.

Dans le cas contraire, les communes devront se raccrocher aux syndicats existants = risque d'éloignement.

Jean NAYA se demande pourquoi mutualiser alors que la régie communale fonctionne bien.

Le Maire répond que cette question n'est plus d'actualité, la loi ayant été votée par le parlement.

Des questions sont évoquées (évolution à terme du prix de l'eau et lissage vers un prix unique sur l'ensemble du territoire de Cauvaldor, quantité et qualité de l'eau, qualité des réseaux d'adduction, transfert des personnels, sécurité sanitaire des captages...).

Jean Marie BREULEUX demande au Maire qu'elle est sa position.

Hugues du Pradel explique qu'il est très attaché au fonctionnement en régie et que de ce fait il est favorable au transfert dès 2020(régie intercommunale). Il ajoute que la loi permet de transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 tout en conservant les fonctionnements actuels jusqu'à ce que la régie intercommunale soit mise en place et opérationnelle.

Si ce transfert tarde trop, les conditions ne seront plus les mêmes, les réseaux seront mal entretenus, La Communauté de communes va se décharger et les communes seront obligées de se rattacher à des syndicats qui gèrent souvent par Délégation de Service Public.

Jean NAYA demande quelle garantie ?

Hugues du Pradel répond qu'aujourd'hui il s'agit bien de créer une régie. Il ajoute que personne n'est en mesure de dire si une autre forme de gestion peut être choisie dans l'avenir.

Christian LAQUIEZE est inquiet. Aujourd'hui la trésorerie globale de la commune est en grande partie assurée par les recettes des budgets Eau et Assainissement. Le transfert de ces compétences entrainerait des conséquences lourdes en matière de trésorerie pour les communes.

Hugues du Pradel confirme cette situation et précise qu'une période de lissage est prévue par la loi pour atténuer ces conséquences.

Robert VIGUERARD s'interroge sur le devenir du personnel en place actuellement.

Hugues du Pradel répond que l'intégralité du personnel sera reprise. Il faudra également prévoir des embauches en remplacement du bénévolat assuré par les élus dans les petites communes mais aussi pour remplacer les personnels des sociétés agissant en DSP.

Jean NAYA dit aussi que le matériel devra être transféré, et ne voit pas comment le prix de l'eau pourra être maintenu.

Hugues du Pradel informe que tout devra être transféré, y compris les dettes.

Christian LAQUIEZE et Jean NAYA évoquent le fait que la qualité de l'eau est absente de l'étude.

Le Maire répond que seule la première partie de cette étude a été réalisée et que les phases suivantes seront présentées ultérieurement.

Après ce long débat, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences eau et assainissement de la commune de Vayrac (en régie communale) vers la communauté de communes Causses et vallée de la Dordogne (Cauvaldor) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par 4 voix pour (Gérard BARRIERE, Evelyne DROMIAN, Danielle CASTANET-LE MËN, Hugues du PRADEL), 6 contre (Christian LAQUIEZE, Jean NAYA, J.Marie BREULEUX, Catherine POUJOL, Michèle BARCELO-IGNACE, Paul SPAGNOL) et 3 abstentions (Robert VIGUERARD, Magali CAZAL, Olivier AIACHE), le conseil municipal décide de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à Cauvaldor au 1er janvier 2020.